

de maintenir les prix de revient à un niveau convenable au moyen de subventions aux importations essentielles restera dans les limites des moyens administratifs.

Autre avantage qu'apportera le changement, le prix des denrées que nous achetons d'habitude en Angleterre, en France et en plusieurs autres pays, se rapprochera davantage du nôtre, de sorte que nous recevrons plus de produits de ces pays. Ils recevront plus de dollars canadiens de leur commerce avec nous, et dépendront moins des prêts inter-gouvernementaux pour faire les fonds de leurs achats chez nous.

Avant de pousser plus loin l'étude du taux de change, des commentaires sont ici de mise sur le programme des subventions. Le changement apporté dans la politique des prix à l'importation n'influe en rien sur les importations des matières qui servent au calcul du niveau d'existence et qui jouissent actuellement des subventions. Il se peut que nous sentions la nécessité de majorer ces subventions, bien que ce soit le désir du Gouvernement de réduire jusqu'à les faire disparaître toutes les subventions de temps de guerre de cette nature. Il en sera de même de certaines subventions domestiques importantes. On comptait au début que la Commission des prix pourrait, vers la fin de 1946, abandonner presque toutes les formules de subvention, et en réalité on a déjà réalisé beaucoup de progrès en ce sens. Le Gouvernement estime cependant, je le répète, que le moment est mal choisi pour tout autre retrait important de subventions; étant donné la probabilité d'une hausse des prix sur les marchés étrangers, il est possible que nous ne puissions pas réduire à l'échelle que nous espérons le coût total des subventions pour l'année courante.

J'aborde maintenant le taux du change. Les autres propositions sont, peut-on dire, des principes dont s'inspire la politique et tendent à rendre l'administration plus efficace et à donner une plus grande assurance au public en ce qui concerne les produits assujettis à la régie des prix et la façon dont cette régie doit s'exercer; mais ils n'attaquent pas à leur source les influences favorisant l'inflation, sauf peut-être au moyen de subventions.

Sans doute la plus grande source d'éléments inflationnaires est le niveau élevé et toujours montant des prix dans les autres pays. Les cours des autres pays influent directement sur les prix de nos exportations et de nos importations et, par leur influence sur les prix de revient, ont, en définitive, leurs répercussions sur à peu près tous nos biens et services. Les prix étrangers trouvent leurs équivalents canadiens par le moyen du taux

du change, et la question du taux approprié du change pour le dollar canadien est d'une importance capitale en elle-même comme en fonction de la régie des prix.

Notre situation actuelle est la résultante d'un écart très prononcé entre le niveau général des prix au Canada et celui des prix aux Etats-Unis, surtout si les prix américains s'expriment en devises canadiennes par l'addition de la prime du change de 10 p. 100. La dépréciation du dollar canadien de 10 p. 100, au début de la guerre, a immédiatement provoqué la majoration de plusieurs de nos prix en comparaison avec ceux des Etats-Unis. Avec le temps, toute l'armature de nos prix aurait pu, en moyenne, refléter la pleine différence de 10 p. 100 dans la valeur de nos deux monnaies. La mise en vigueur du plafond des prix cependant a eu lieu plus tôt au Canada et elle a exercé ici sur la hausse des prix une influence plus restrictive qu'aux Etats-Unis. Si bien qu'à la fin de la guerre le niveau général de nos prix de gros n'avait pas, dans l'ensemble, monté plus que le leur, en dépit de la différence du change de 10 p. 100. Quant aux prix de détail et au coût de la vie, la différence est encore plus marquée car aux Etats-Unis l'indice accusait en mai de cette année une augmentation de 33 p. 100 sur le niveau du mois d'août 1939, comparativement à une augmentation de 21 p. 100 au Canada.

Il est devenu de plus en plus évident que nous ne pouvions pas continuer de maintenir un régime de prix qui comporte un écart d'environ 10 p. 100 avec le taux de notre change, ou, si nous renversons la situation, de maintenir un taux du change qui comporte un écart d'environ 10 p. 100 avec notre régime de prix.

Si les prix mondiaux, ou du moins les prix américains, avaient fléchi peu de temps après la guerre, ou indiquaient présentement une tendance à fléchir prochainement, il n'y a pas de doute qu'il vaudrait mieux pour nous ne pas modifier le taux; mais au contraire les prix et les frais aux Etats-Unis ont augmenté, et il est fort peu probable qu'une baisse sensible du niveau général des prix se produise au cours de la période de transition quand la demande de marchandises tant à l'étranger que chez nous est si forte.

En conséquence, lorsque cette tendance s'accusa nettement, nous nous sommes trouvés dans l'obligation soit de modifier le taux du change, ou, à mesure que les régies étaient abolies, de porter nos prix et nos coûts, plus ou moins au niveau américain plus 10 p. 100. On peut facilement s'imaginer ce que cette dernière solution entraînerait en fait de coût élevé de la vie, de malaise social et de conflits